

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du 10 novembre 2022

**Délibération
N° 22.145.3**

En exercice ... 37
Présents 26
Votants 34
Pour 28
Contre 0
Abstentions... 6

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

**EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF -
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONCOURS DE MADAME ET
MONSIEUR DIJOUX POUR DES TRAVAUX DE
RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX DE LA RUE DE LA GLACIÈRE
À MAUREILHAN - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIÈRE**

Date de la convocation : 04/11/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 10 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES.

8 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Thierry MAURAT, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Patricia CATHALA.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20221110-DELIB_22_14

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 10 novembre 2022

Eau potable et assainissement collectif - Acceptation de l'offre de concours de madame et monsieur DIJOUX pour des travaux de raccordement aux réseaux de la rue de la Glacière à Maureilhan - Approbation et autorisation de signature de la convention financière

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'offre de concours de madame et monsieur DIJOUX émise le 30 septembre 2022 ;

Vu le projet de convention financière dans le cadre de l'offre de concours entre madame et monsieur DIJOUX et La Domitienne ;

Considérant que des travaux de réhabilitation des réseaux distribution d'eau potable et d'assainissement collectif sont prévus, rue de la Glacière à Maureilhan ;

Considérant que madame et monsieur DIJOUX ont émis une offre de concours d'un montant de 2 388,00 euros TTC à la Communauté de communes La Domitienne, afin qu'elle réalise les travaux de raccordement aux réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif de la parcelle cadastrée n° A255 dont ils sont propriétaires, rue la Glacière à Maureilhan ;

Considérant qu'une convention financière a été établie afin de formaliser les engagements de chaque partie et les modalités de versement de l'offre de concours ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU (représenté par Robert SENAL), Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC),

A l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions),

I. ACCEPTE l'offre de concours de madame et monsieur et DIJOUX telle que présentée ci-dessus.

II. APPROUVE la convention financière établie entre madame et monsieur DIJOUX d'une part la Communauté de communes La Domitienne d'autre part.

III. AUTORISE monsieur le Président à la signer ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **24 NOV. 2022**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **24 NOV. 2022**

Signature du secrétaire de séance :

REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/11/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20221110-DELIB_22_14